



# CONSERVATOIR E DE

# GRENOBLE

Création d'une bourse  
d'études. nouvelle



# Le conservatoire

- Un établissement de service public : un enseignement d'excellence, accessible à tous
- Label « Conservatoire à rayonnement régional » : les trois disciplines y sont enseignées (musique, danse, théâtre), de la pratique amateur à la pré-professionnalisation (CEPI), l'enseignement obéit aux normes du Ministère de la culture et de la communication et est régulièrement contrôlé.
- Labellisé, mais non financé : l'Etat ne contribue pas à ce jour au financement du conservatoire.

**1 802 élèves** inscrits dont :  
1 318 élèves Grenoblois soit 73,14%  
484 non-Grenoblois soit 26,86%

# Nouveauté : la bourse du conservatoire

**Le principe : lutter contre les freins économiques, sociaux et symboliques à l'accès au conservatoire.**

## **Le contenu :**

- L'exemption des droits d'inscription
- La prise en charge directe des fournitures\*
- Le prêt d'un ou de plusieurs instruments
- Un abonnement aux transports en commun ou à Métrovélo
- Un accès privilégié aux locaux du conservatoire pour la pratique individuelle
- 5 places pour des spectacles présentés au théâtre municipal et dans les salles partenaires
- Un suivi personnalisé assuré par le responsable pédagogique du conservatoire

*\*Partitions, méthodes, pupitre, accordeur, métronome, bec, embouchure, anches pour les instruments à vent, cordes pour les instruments à cordes, baguettes pour les percussions, tenue vestimentaire pour les danseurs*

## Les critères :

Pour les élèves non-inscrits, les dossiers seront étudiés selon des critères sociaux (quotient familial, situation particulière de la famille etc.) et la motivation du demandeur. Sauf situation individuelle exceptionnelle (perte de revenus récente par exemple) seules les familles dont le quotient familial est inférieur à 900 € peuvent prétendre à la bourse.

Une bourse peut être reconduite.

Pour les élèves déjà inscrits et les reconductions, la bourse est attribuée selon les mêmes critères sociaux et selon des critères pédagogiques (motivation, progression, assiduité...).

## Modalités d'attribution

Une commission d'étude des dossiers de demande de bourse se réunira une fois par an pour leur attribution.

Elle est présidée par le Maire ou son représentant, elle est composée :

- du directeur du conservatoire
- du responsable pédagogique
- de trois enseignants désignés par le directeur
- d'un représentant du CCAS

*Il sera attribué un maximum de 15 bourses par an les deux premières années du dispositif (années scolaires 2017-2018 et 2018-2019), puis 10 les années suivantes.*

# Une tarification socialement équitaine

Avant...

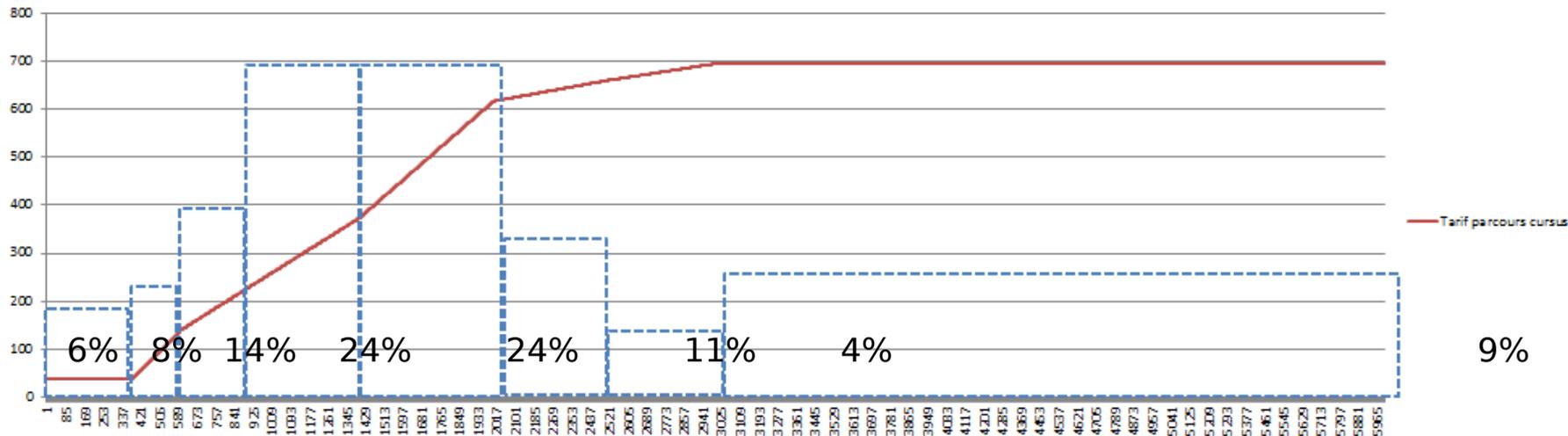
La tarification actuelle :

Une tarification au quotient familial plafonnée à 700€ pour les enseignements du parcours cursus

Une tarification au forfait pour les enseignements du parcours hors cursus de 50€ à 150€

Des dispositions de majoration ou minoration tarifaires (non grenoblois, élèves boursiers, fratrie...)

Tarif actuel parcours cursus



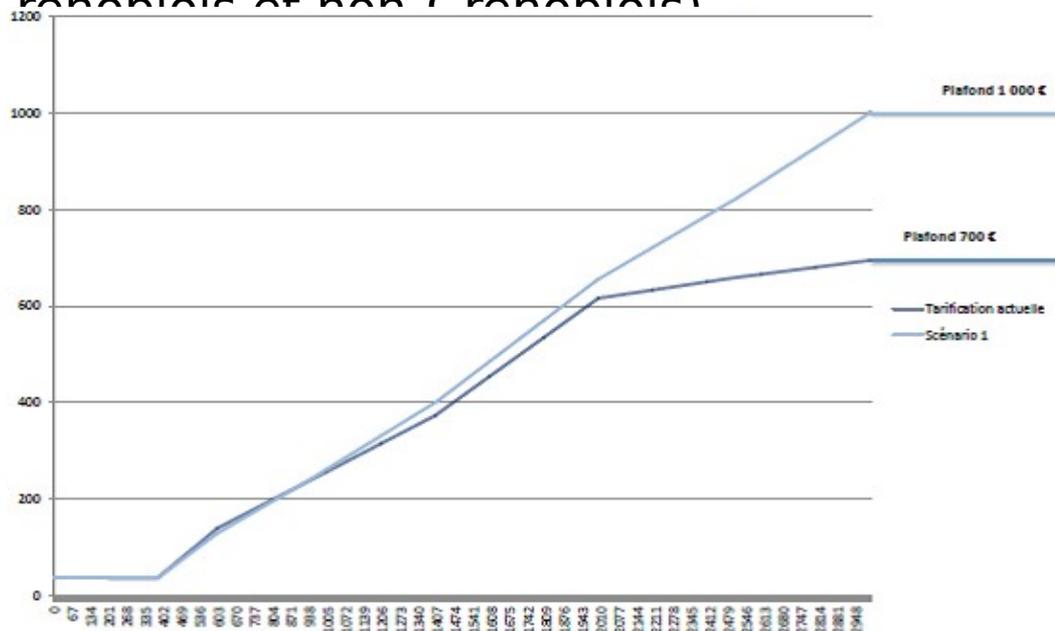
# Après : les nouveaux tarifs

Une tarification socialement équitable pour tous les cours dispensés en lien avec le quotient familial

Tarification au QF pour l'ensemble des enseignements (suppression des forfaits)

Augmentation de la borne haute : de 700 à 1000 € pour les Grenoblois et de 700 à 1200 € pour les non grenoblois

Maintien ou légère baisse des droits d'inscription pour les élèves au QF < 900 € (Grenoblois et non Grenoblois)



Majoration par paliers pour les non Grenoblois : +20% jusqu'au QF 900, +40% jusqu'au QF 2000, +70% au-delà.

Suppression des tarifs non majorés auparavant appliqués pour les élèves en cycle 3, les cours de musique ancienne, de théâtre et de direction de chœur, désormais soumis au même barème que les autres enseignements.

Maintien des minorations de 50% pour un second cursus et de 10% pour un second enfant.

Les élèves justifiant d'une bourse allouée par le Ministère de l'Education nationale ou le Ministère de la culture et de la communication au titre de l'année précédente bénéficient des droits d'entrée correspondant au quotient familial le plus bas.

/// NB : Les classes à horaires aménagés sont gratuites, de même que les interventions des musiciens du conservatoire dans de nombreuses écoles grenobloises.

# Nouveauté : la passerelle

Elle complète la bourse du conservatoire et a pour ambition de faciliter l'accès aux enseignements en abaissant les freins sociaux, psychologiques et symboliques à l'accès au conservatoire.

C'est un **partenariat à trois parties** entre des relais (MJC, structures de proximité, structures culturelles, écoles via les musiciens intervenants), les familles et le conservatoire qui s'adresse à de futurs élèves issus de foyers à revenus plus modestes.

Concrètement,

- Le CRR sensibilisera les organismes relais à ses offres pédagogiques
- Des visites et découvertes seront assurées
- Une procédure d'admission particulière et simplifiée sera proposée avec mise en perspective de la bourse
- Un suivi à trois (familles, organisme relais, référent du CRR)

La passerelle est expérimentée dès la rentrée 2017 avec des organismes partenaires pilotes : la Maison de l'enfance Prémol, la MJC Anatole-France et la MJC des Eaux-Claires.

